

Manifeste des usagers de l'ANC

Les services publics d'assainissement non collectif (SPANCs), entre inégalité et illégalité

STOP !

Nous exigeons un moratoire...

Plus de douze millions de Français(e)s sont assujetti(e)s à des SPANCs (services publics d'assainissement non collectif) qu'ils financent intégralement et qui fonctionnent dans des conditions scandaleuses d'inégalité de traitement entre les citoyens et parfois de façon illégale !

L'assainissement non collectif, ce sont, entre autres, les anciennes « fosses septiques » dont sont dotés les 5 millions de foyers qui n'ont pas été reliés au « tout à l'égout » à partir des années 1960.

Astreints à ouvrir notre propriété privée aux SPANCs, nous sommes soumis :

- à des obligations de contrôles de nos installations, selon une périodicité qui va de 4 ans à 10 ans, et parfois même tous les ans ;
- à des contrôles de nos installations, réalisés par des agents des SPANC qui ne bénéficient pas d'une certification professionnelle nationale, délivrée par les pouvoirs publics;
- au paiement d'une redevance (pour la vérification de la « conformité »), dont le montant varie de 1 à ...20 !
- à des obligations de travaux de « remise aux normes », souvent injustifiés, qui s'élèvent en moyenne à 10 000 euros, mais qui peuvent dépasser 20 000 euros.

Lorsque nous osons contester, nous prenons le risque de nous heurter à la brutalité de sanctions décidées par les collectivités locales responsables des SPANC : pressions, menaces, pénalités financières, avec saisies sur nos salaires ou sur nos retraites.

Avec le regroupement programmé pour 2020 (loi NOTRe), des services au niveau d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui vont fusionner de 30 à 50, voire 100 communes, nous redoutons l'éloignement des centres décisionnels et la dilution des liens de proximité avec nos élus locaux, déresponsabilisés ou rendus inaccessibles...

Avec une réglementation nationale en perpétuelle évolution qui se révèle aussi incompréhensible qu'inadaptée, nous sommes les otages des entreprises qui ont fait main basse sur un marché dont le chiffre d'affaire est estimé à plus d'un milliard d'euros par an...

Les pouvoirs publics restent sourds aux alertes, aux appels des usagers, de leurs associations, et ne tiennent pas compte des rapports accablants publiés ces dernières années sur les dysfonctionnements des SPANC.

STOP !

Aujourd'hui, nous exigeons :

- La certification des agents des SPANCs et l'attestation d'absence de lien d'intérêt entre les contrôleurs et les entreprises chargées de réaliser les travaux après les contrôles.
- La création, par les pouvoirs publics, d'un référentiel national unifié des prix des prestations qui s'imposera à tous les acteurs, dont les prestataires privés qui réalisent les contrôles pour les collectivités locales qui détiennent la compétence ANC, afin de respecter le fondement constitutionnel de l'égalité des usagers devant le service public.
- La mise en conformité et l'harmonisation de tous les règlements de service des SPANC.

En l'état actuel et dans cette attente, nous déclarons que, dorénavant, nous refusons l'accès de notre propriété privée aux SPANCs pour réaliser les contrôles de nos installations.